



Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français »

**Les comportements de départ des  
Français : premières incidences  
des 35 heures**

**Patricia CROUTTE  
Georges HATCHUEL**

**Rapport réalisé à la demande de la Direction du Tourisme**

**Novembre 2002**

---

142, rue du Chevaleret  
75013 - PARIS

---

## **CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS**

**Rapport réalisé à la demande de la Direction du Tourisme**

**Le département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :**

- . Georges Hatchuel (Directeur Général adjoint du CREDOC)
- . Régis Bigot, Patricia Croutte, Isabelle Delakian, Catherine Duflos, Laurent Ortalda, Claire Piau

### **CREDOC**

Président : Bernard Schaefer  
Directeur : Robert Rochefort

## S O M M A I R E

	<i>Pages</i>
<b>NOTE DE SYNTHESE .....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE I - VACANCES, WEEK-ENDS ET SORTIES A LA JOURNEE :</b>	
<b>UN APERÇU DES DEPARTS DES FRANÇAIS.....</b>	<b>15</b>
1. Un Français sur deux est parti en vacances au cours des douze derniers mois .....	15
2. Les départs en week-end touchent, chaque année, environ la moitié de la population .....	25
3. Les week-ends de printemps : une réalité pour un tiers des Français.....	35
4. Les départs à la journée sont plus rares que les départs en week-end .....	49
5. En guise de conclusion.....	55
5.1 « L'espace des départs ».....	55
5.2 Une typologie simplifiée .....	61
<b>CHAPITRE II - L'IMPACT DES 35 HEURES SUR LES DEPARTS .....</b>	<b>69</b>
Section 1 – L'impact des 35 heures, vu par les bénéficiaires eux-mêmes .....	70
1 Impact sur les départs en vacances.....	71
2 Impact sur les départs en week-end.....	72
3 Impact sur les départs à la journée .....	80
4 Impact général sur les départs (en vacances, en week-end ou à la journée).....	84
5 En conclusion.....	89
Section 2 – L'impact des 35 heures, tel qu'il est escompté par les futurs bénéficiaires.....	91
1 L'impact escompté en matière de départs en week-end.....	91
2 L'impact escompté en matière de départs à la journée.....	93
Section 3 – L'impact des 35 heures, vu par ceux qui n'en bénéficieront pas .....	95
<b>CHAPITRE III -L'IMPACT DES 35 HEURES SUR LES TEMPS LIBRES :</b>	
<b>LES VOYAGES SONT AU CŒUR DE TOUS LES FANTASMES.....</b>	<b>99</b>
1. Pour les bénéficiaires des 35 heures, le temps gagné n'a que peu été consacré aux voyages.....	99
2. Avant de bénéficier de l'ARTT, on croit bien plus que le temps dégagé permettra de partir en voyage.....	112
3. Les non salariés surestiment encore plus l'impact des 35 heures sur le temps libre, et notamment sur les départs en voyage.....	116

## CHAPITRE COMPLEMENTAIRE - LA MISE EN PLACE DES 35 HEURES : DES MODALITES

	<b>TRES DIVERSES, DES JUGEMENTS MITIGES.....</b>	<b>121</b>
1.	Presque deux tiers des salariés bénéficient déjà de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail .....	121
2.	Des modalités d'application très diverses .....	122
3.	L'impact des 35 heures en matière de conditions de travail n'est pas négligeable .....	126
4.	Les couples de salariés : on est loin de l'harmonisation des périodes d'ARTT .....	129
5.	Les 35 heures, un atout ou un handicap ? .....	133
<b>ANNEXES :</b>	<b>.....</b>	<b>139</b>
ANNEXE I :	LES INTERVALLES DE CONFIANCE POUR LES PRINCIPAUX TABLEAUX FIGURANT DANS CE RAPPORT.....	141
ANNEXE II :	FIGURES ET TABLEAUX COMPLEMENTAIRES .....	145
ANNEXE III :	POST-CODIFICATION DE LA QUESTION OUVERTE .....	161
ANNEXE IV :	LIBELLE DES QUESTIONS POSEES .....	165
ANNEXE V :	LA DEFINITION DES REGIONS UTILISEE .....	179

## Les comportements de départ des Français : premières incidences des 35 heures

---

### Note de synthèse

---

A l'heure où la loi sur la réduction du temps de travail est rediscutée – et réaménagée –, il est intéressant de savoir en quoi elle a pu modifier les conditions de travail et d'existence des salariés qui ont eu la « chance » d'en bénéficier. C'est ce à quoi s'attache ce rapport, en ciblant plus précisément l'analyse **sur l'impact éventuel des 35 heures sur les comportements de départs des Français**. Certes, on sait bien que la loi n'a pas été promulguée afin de faire progresser les chiffres du tourisme. Néanmoins, en donnant plus de « temps libre » théorique, elle peut infléchir la situation des salariés, et plus particulièrement des bénéficiaires des 35 heures, au regard de leurs départs en vacances, de leurs départs en week-ends ou à la journée. C'est à ces modifications qu'est consacré l'essentiel de ce rapport.

L'originalité de l'étude diligentée par la Direction du Tourisme, dans le cadre de l'enquête du CREDOC sur « *Les Conditions de vie et les Aspirations des Français* », repose sur ce qu'on appellera « le croisement des regards ». Certes, l'analyse des bénéficiaires des 35 heures nous intéresse au premier chef, mais les futurs bénéficiaires ont également leur mot à dire, tout comme les non salariés. La confrontation des différents points de vue est, d'ailleurs, riche d'enseignements. « Croisement des regards » aussi, puisque l'on cherche à la fois ici à mesurer les taux de départs « **objectifs** », mais aussi l'**opinion** des intéressés sur la façon dont les 35 heures ont pu modifier leurs pratiques de départs.

Au total, **cinq enseignements principaux** se dégagent :

- 1. Si l'on en croit les bénéficiaires de la loi sur les 35 heures, le temps libre dont ils ont bénéficié n'a que faiblement profité aux départs en voyage.**

Interrogés en effet sur les activités auxquelles ils consacrent davantage de temps depuis les 35 heures, les salariés bénéficiaires de la loi mettent en avant **le repos (47%), la**

**famille et les enfants (45%), le bricolage et le jardinage (41%), les courses, la télévision...**, bien avant les voyages, qui ne recueillent que 16% des citations.

En fait, le fossé est considérable entre ce que les salariés bénéficiaires font du temps « gagné », et ce que les autres, salariés pas encore passés aux 35 heures et non salariés, imaginent. Ainsi, les salariés qui attendent l'application de la loi croient que, grâce à elle, ils pourront partir en voyage dans des proportions **deux fois plus élevées** que ce qu'ils seront sans doute amenés à faire réellement (31% escomptent consacrer plus de temps aux voyages). Les non salariés (indépendants, retraités...) surestiment encore plus l'impact de la réduction du temps de travail : 37% croient qu'on part davantage en voyage. **En un mot, l'impact réel des 35 heures en matière de tourisme reste, en pratique, bien plus faible que ce qu'on imagine avant d'avoir bénéficié de la loi.**

## **2. D'ailleurs, analysés en évolution entre 2001 et 2002, les départs des Français ne se sont pas globalement accrus.**

Car, en même temps que l'INSEE constatait, à la fin des années 90, **une stagnation** du nombre de partants, l'enquête du CREDOC va même jusqu'à montrer une diminution significative depuis (de 5 à 10 points de moins en trois ans). Le morcellement des vacances en périodes de plus en plus courtes pourrait, en partie, expliquer cette baisse. D'autre part, alors qu'en juin 2001, 49% des Français disaient être partis en week-end les douze derniers mois, le taux est passé à 47% en juin 2002. Dans le premier cas (vacances), le recul serait un peu plus accentué chez les retraités et les chômeurs. Dans le second (départs en week-end), le recul serait moins systématiquement lié à telle ou telle appartenance socio-démographique.

Bien sûr, dans ces chiffres d'ensemble, il est difficile d'isoler l'effet propre des 35 heures. Par exemple, entre 2001 et 2002, plus de salariés ont bénéficié de la loi, mais en même temps, suite aux évènements du 11 septembre 2001, certains voyages lointains ont été reportés, et la situation économique a commencé à présenter quelques signes de moindre euphorie.

Mais surtout, il faut bien « dimensionner » le sujet : au sein de la population adulte, on comptabilise 43% de salariés et parmi eux, seuls 62% bénéficiaient, en juin 2002, de l'ARTT. En un mot, **seulement un quart des personnes de 18 ans et plus (26% exactement) ont pu tirer bénéfice de la loi.**

**3. Les 35 heures n'auraient-elles donc aucun effet en matière de départs ? La réponse est négative, mais il semblerait que ces effets jouent autant, sinon plus, sur la façon de partir que sur les taux de départs, au moins au niveau global.**

En fait, si l'on se réfère aux seuls bénéficiaires de l'ARTT, 20% d'entre eux disent avoir, grâce à elle, profité cette année de vacances **plus longues** (jours de RTT accolés aux jours de congés) ; 12% déclarent avoir, dans l'année, grâce à elle, fait des départs en week-ends **supplémentaires** et 9% des départs **supplémentaires** « à la journée ».

Mais aussi, sous l'effet de l'application de la loi, il semblerait que les deux changements les plus significatifs concernent les départs au dernier moment et les décalages des heures de départ ou d'arrivée :

- 16% des bénéficiaires de l'ARTT disent être davantage partis de façon non planifiée, c'est-à-dire « **au dernier moment** ».
- 14% ont eu davantage l'occasion de « décaler leurs heures de départ ou d'arrivée » pour les vacances ou les week-ends.
- Précisons aussi que 10% ont eu davantage l'occasion de recourir à **Internet** pour consulter des offres de séjour.

En termes d'activités, les 35 heures tendraient aussi plutôt à favoriser les départs en week-end près de chez soi et l'hébergement chez des proches :

- 15% des bénéficiaires de la loi disent avoir plus souvent été **accueillis en week-end par la famille ou par des amis.**
- 13% des bénéficiaires sont partis davantage en week-end près de chez eux, c'est-à-dire **en restant dans leur région de résidence.**

- Le train semble même avoir été un peu plus favorisé.

Enfin, 10% des bénéficiaires de l'ARTT ont fait, dans leurs départs « à la journée » des trois derniers mois, **davantage de shopping dans leur ville ou leur région** ; 5% sont partis davantage **dans un parc à thèmes ou de loisirs** et 5% ont davantage visité un **musée ou un site culturel**.

Les changements ou les inflexions de comportements liés aux 35 heures sont donc loin d'être négligeables.

**4. Il reste que ces modifications, et que les « gains » obtenus en matière de départs, semblent avoir surtout bénéficié à des groupes de populations salariées précis, ceux qui partaient déjà plus en vacances et en week-end. En un mot, les 35 heures semblent avoir plutôt contribué, toutes choses égales par ailleurs, à accroître les inégalités en matière de départs.** On notera tout particulièrement que parmi les bénéficiaires de l'ARTT, ce sont surtout **les cadres et les Franciliens** (habitants de la région parisienne) qui constituent les groupes pour lesquels les modifications liées aux 35 heures sont les plus importantes, tant quantitativement que qualitativement. On en prendra trois exemples :

- \* 20% des bénéficiaires de l'ARTT disent avoir, grâce à elle, profité cette année de vacances plus longues. Cela concerne **30% des cadres concernés par l'ARTT et 31% des Franciliens**, contre seulement 14% des non cadres.
- \* 12% des bénéficiaires de la loi déclarent avoir pu faire dans l'année, grâce à elle, plus de départs en week-ends. C'est le cas de **19% des cadres et de 17% des Franciliens**, contre seulement 8% des non cadres concernés.
- \* Enfin, plus nombreux sont les cadres (et les Franciliens) bénéficiaires de la loi ayant pu, grâce à elle, partir davantage **de façon non planifiée** (22% des cadres concernés, contre 13% des non cadres).

C'est peut-être d'ailleurs ce « ciblage » des bénéficiaires sur quelques groupes précis qui explique qu'au niveau global, l'impact de la RTT apparaît si faible. On rappellera cependant que les modifications de comportements évoqués ici sont des changements, en

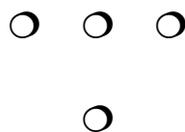
quelque sorte déclarés « à chaud », et qu'il n'est pas obligatoire qu'ils se maintiennent à l'identique sur longue période.

**5. Enfin, l'enquête fournit une série d'indications, détaillées par catégories sociales, sur les taux de départs en vacances, en week-end et à la journée, sur les douze derniers mois.**

Celles-ci permettent de mettre en évidence que **les différentes formes de départs ne se substituent pas vraiment entre elles ; elles se cumulent plutôt** : plus on pratique les uns, plus on pratique les autres. De fait, c'est quand on a déjà l'habitude de partir en vacances, chaque année ou tous les deux ans, qu'on part le plus en week-end. De même, on part d'autant plus à la journée qu'on a l'habitude de partir en vacances ou en week-end. Les gros partants se recrutent surtout chez les jeunes, les diplômés, les gens aisés et les Franciliens.

Autrement dit, **les disparités en matière de départs se cumulent** : chez les personnes n'ayant pu partir en vacances ces deux dernières années, 76% ne sont pas non plus partis en week-end ces douze derniers mois et 80% n'ont pas pratiqué d'escapades journalières au dernier trimestre.

On peut ainsi clairement opposer les « **privilegiés des départs** » (les 16% de la population partis en vacances dans l'année et ayant bénéficié d'au moins quatre week-ends) des « **habitués du non départ** » : il s'agit des 31% de la population, ni partis en week-end cette année, ni partis en vacances depuis deux ans. Retraités, bas revenus et non-diplômés y sont sur-représentés. Chez eux, finalement, les 35 heures n'ont guère eu d'effet en matière de tourisme...



## INTRODUCTION

Depuis 1996 et la loi dite « Robien », la réduction du temps de travail s'est diffusée lentement en France, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2000 où la durée légale est passée à 35 heures pour les entreprises de plus de 20 salariés. Si les effets escomptés d'une telle politique concernaient au premier chef l'emploi et la baisse du chômage, il n'est pas illusoire de penser que les salariés bénéficiaires des 35 heures ont vu leurs modes de vie affectés par l'aménagement et la réduction de leur durée d'exercice professionnel.

L'objet de cette étude est d'appréhender **les premières incidences des 35 heures sur les comportements de départs** des Français. Il ne se passe pas, en effet, un week-end ou un départ en vacances sans que ne soit évoquée la fameuse RTT, qui permettrait aux uns de partir plus tôt afin d'éviter les sempiternels embouteillages et aux autres de rallonger leurs séjours - à moins qu'elle ne permette de mieux les fractionner !

Si le sujet est vaste, l'ambition de cette étude est, avant tout, de poser quelques jalons. Elle vise d'abord à mieux connaître les comportements de départs de l'ensemble des Français (que ce soit en vacances, en week-end ou pour la journée). Ensuite, à s'interroger sur la situation spécifique des salariés, en particulier des salariés passés aux 35 heures. Enfin, à mesurer l'impact et les effets des 35 heures sur les départs et les voyages, en distinguant les effets éprouvés par les bénéficiaires, ceux escomptés par les futurs bénéficiaires et ceux imaginés par les non salariés.

Autant dire que nous serons constamment amenés à passer d'une population de référence à une autre. Il faut à ce propos garder à l'esprit que l'enquête menée, exploitée dans ce rapport, concerne **2.001 individus**, dont **852 sont salariés**, parmi lesquels **526 déclaraient bénéficier de la loi** au moment de l'interview.

L'enquête traitée est celle du CREDOC « *Conditions de vie et Aspirations des Français* », au sein de laquelle la Direction du Tourisme a fait insérer, en juin 2002, une série de questions nouvelles. L'analyse rapproche cependant, quand c'est possible, les résultats de 2002 à des données similaires, issues de vagues d'enquêtes antérieures.

Les questions posées par la Direction du Tourisme peuvent s'organiser autour de **trois grands chapitres** :

- **Les comportements de départs des Français** (chapitre I). Cette première partie permet de donner quelques points de repère sur les comportements de la population en ce qui concerne **les vacances** (par exemple : combien sont partis en vacances au cours de l'année écoulée ?), en ce qui concerne les **week-ends** (départs sur l'année, départs du printemps et, le cas échéant, caractéristiques du dernier week-end où l'enquêté est parti) et en ce qui concerne les départs « **à la journée** » (lorsqu'on part à plus de 100 kilomètres de son domicile, mais qu'on rentre le soir chez soi).
- **L'impact effectif que la loi sur les 35 heures a pu avoir en matière de départs** (chapitre II). On mesure, dans cette deuxième partie, **l'incidence du passage aux 35 heures** : part-on plus longtemps en vacances ? Part-on plus souvent en week-end ou à la journée ? Tous les salariés ne bénéficient cependant pas encore de la loi, et il est intéressant d'étudier aussi ce à quoi s'attendent les salariés qui n'en ont pas encore connu l'application. Plus largement, un bon nombre de nos concitoyens (femmes au foyer, retraités, chômeurs ...) sont, de facto, **exclus du champ de la loi**. Comment pensent-ils que les 35 heures ont modifié les départs ?
- **Enfin, l'impact, plus général, de la RTT sur les temps libres et familiaux**, et non plus seulement sur les voyages (chapitre III). Le passage aux 35 heures n'a en effet pas seulement modifié les départs en vacances ou en week-end. Partage des tâches au sein du couple, intérêt accru pour les activités sportives ou culturelles, temps supplémentaire consacré à sa progéniture ... les retombées dans la sphère domestique peuvent être multiples. C'est l'objet de la dernière partie du rapport, qui permet en quelque sorte de « relativiser » les effets mesurés sur les départs. Ici aussi, nous avons interrogé séparément

les actuels bénéficiaires de la loi (à quelles activités consacrent-ils davantage de temps ?), les futurs bénéficiaires (quels changements escomptent-ils ?) et tous les non salariés (quelles modifications imaginent-ils ?).

On trouvera en outre, dans **un chapitre complémentaire, le détail de la situation des enquêtés au regard de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail**. Un grand nombre d'informations sur la mise en œuvre des 35 heures y figure. Combien de salariés en bénéficient ? Quelles en sont, précisément, les modalités d'application ? Le cas échéant, de combien de jours de congés bénéficient-ils ? Le passage aux 35 heures s'est-il accompagné d'une obligation de travailler certains week-ends ou jours fériés ? Qu'en est-il de la situation du conjoint lorsque celui-ci est également salarié ? Les 35 heures des deux conjoints sont-elles « compatibles » entre elles ?

*Rappelons que l'enquête s'est déroulée au cours du mois de juin 2002. Elle a été réalisée en **face à face** auprès d'un échantillon **représentatif** de **2.001** personnes, âgées de **18 ans et plus**, sélectionnées selon la méthode des **quotas**. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge, sexe, PCS) ont été calculés d'après les résultats du dernier recensement disponible. Afin d'assurer la représentativité par rapport à la population nationale, un redressement des données a été effectué à partir des critères suivants : âge-sexe, PCS et taille d'agglomération <sup>1</sup>.*

---

<sup>1</sup> Pour plus de précisions sur les caractéristiques techniques de l'enquête, on pourra se reporter au rapport intitulé « Premiers résultats de la vague de Juin 2002 » (CREDOC, Juillet 2002).



